



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 109718

Texte de la question

Les pays francophones réunis en sommet à Bucarest ont adopté une déclaration dans laquelle ils souhaitent engager des stratégies de réforme et de développement des systèmes de formation professionnelle et technique associant acteurs publics et privés, permettant de répondre à la demande croissante de qualification des jeunes issus de l'éducation de base et aux besoins du marché du travail, tant dans le secteur formel que non formel. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cet engagement.

Texte de la réponse

L'action du ministère des affaires étrangères en appui au développement de la formation professionnelle relève, depuis plusieurs années, d'une démarche proche de l'engagement de la déclaration de Bucarest, cité en question. Le ministère des affaires étrangères, suite à une évaluation des actions de coopération dans le secteur de la formation professionnelle (2003), a redéfini ses interventions en faveur de nouveaux dispositifs de formation orientés vers la demande des entreprises des secteurs formels et informels. Le développement de centres de formation bénéficiant de l'expertise des ministères français de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la santé, du concours des entreprises françaises et d'un partenariat actif de la part des organisations professionnelles françaises, illustre bien l'approche française d'un soutien à une formation professionnelle pilotée par la demande économique et cogérée avec les acteurs socio-économiques. Citons pour exemple : le partenariat entre l'École nationale de santé publique (ENSP) et l'École nationale d'administration d'Abidjan pour le cycle de formation inter États des administrateurs sanitaires et sociaux ; celui entre PSA-Citroën et le lycée Delafosse de Dakar pour la formation en maintenance auto ; celui entre l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAB) et les chambres d'agriculture de la région PACA pour la formation rurale. La coopération française est fréquemment sollicitée pour appuyer l'élaboration de politiques nationales de formation soutenant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la promotion de l'égalité des sexes et la croissance économique. À ce titre, le ministère des affaires étrangères participe aux réflexions bi- et multilatérales : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale de la francophonie (OIF), Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), Haut Comité pour la coopération internationale (HCCI), Groupe des experts pour la formation professionnelle (GEFOP), réseau Formation agricole et rurale (réseau FAR). L'Agence française de développement conduit en 2007 sept projets d'appui aux politiques et aux dispositifs de formation professionnelle pour 35 MEUR de prêts et 7 MEUR de dons. Citons pour exemple : le projet d'appui à la formation professionnelle et aux métiers de l'artisanat, au Burkina Faso (don de 1,67 MEUR) ; le projet formation professionnelle sur les secteurs du transport routier, de la mécanique, de l'agroalimentaire et de la plasturgie au Maroc (prêt de 9,75 MEUR). Le ministère des affaires étrangères et l'Agence française de développement se partagent respectivement 28 et 57 postes d'assistants techniques - multilatéraux ou

régionaux ou conseillers de ministres dans les domaines « éducation-formation-insertion ». Enfin, dans la perspective d'une approche sectorielle plus globalisante, marquant un continuum entre l'éducation et la formation, une étude stratégique est mise en oeuvre par le ministère des affaires étrangères dans ce domaine fondamental de l'aide au développement. Il s'agit de déterminer les atouts de la France autour des questions des langues d'enseignement et d'apprentissage, d'insertion de la jeunesse, de renforcement des capacités nationales et d'optimiser ces atouts dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences entre l'Agence française de développement et le ministère des affaires étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109718

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11721

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3308